



## Prescription facture honoraire d'avocat

Par Iolyssa, le **09/09/2017** à **18:28**

Bonjour

un avocat a fait parvenir sa facture de solde concernant les honoraires de résultat 10% HT pour l'économie réalisée en date du 9 avril 2015.

Cette facture devait être réglée entre les 2 personnes concernées par ce procès. Mais l'avocat m'avait très clairement dit qu'il allait par des arguments très convaincants faire régler cette facture par la personne qui avait été la plus favorisée par le jugement.

Sans AUCUNE nouvelle ni relance de la part du cabinet, j'étais persuadée que le nécessaire avait été fait et que la facture était réglée.

Depuis le 9 avril 2015 aucun courrier.

Le 7 septembre 2017, je reçois un mail m'invitant à régler la facture en totalité.

Le jugement initial a été rendu le 16 octobre 2014, puis il y a eu le certificat de non-appel en avril 2015. Sa mission s'est donc terminée à cette date.

Y a-t-il prescription ?

Sincères salutations.